



Coup de Pouce Chauffage en Copropriété : nouveautés et conditions d'accès

Le Coup de Pouce Chauffage accuse un léger changement depuis septembre 2022 pour les bâtiments résidentiels collectifs. En effet, le Coup de Pouce « Chauffage des Bâtiments Tertiaires » est étendu aux copropriétés, alors que celles-ci étaient soumises précédemment à la catégorie « Coup de Pouce Chauffage Résidentiel ».

[Lire la suite >>](#)



Pourquoi la Sacem réclame 223 euros aux propriétaires de gîtes et loueurs de logements saisonniers

Quel rapport en la location saisonnière de gîtes, maison et appartements et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique? C'est Le Parisien qui a révélé le vendredi 15 juillet que de nombreux bailleurs ont eu la mauvaise surprise de recevoir une lettre leur réclamant 223 euros par an... pour paiement de droits d'auteur.

[Lire la suite >>](#)



Immobilier : un locataire ne peut pas exiger que son logement ancien respecte les normes actuelles

Tout bâtiment public doit respecter des normes environnementales et de sécurité stricte. L'État a la responsabilité d'assurer aux visiteurs un accueil serein. Même Notre-Dame-de-Paris, construite à partir du XIIe siècle, doit pouvoir recevoir du public handicapé, par exemple. L'État ne transige pas concernant les constructions neuves. Mais s'agissant des logements privés anciens, la justice vient d'ouvrir une brèche, comme le montre l'affaire suivante.

[Lire la suite >>](#)



25 500 **MORTEAU**
Tél. : 03.81.67.54.34

25 500 **MORTEAU**
Tél. : 03.81.57.54.34

14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.lmnp-comptabilite-services.fr

www.cabinet-rostaing.com

Découvrez et abonnez-vous à
notre **chaîne Youtube**
LMNP Comptabilité Services
En [cliquant-ici !](#)



© Cabinet Rostaing